



SESSION DE 1997

ÉCONOMIE

DURÉE : 3 heures. – COEFFICIENT : 1

Aucun document ni aucun matériel ne sont autorisés

I. DISSERTATION

Le chômage français s'explique-t-il seulement par l'internationalisation des économies ?

II. QUESTIONS DE COURS

1. Avantages et inconvénients des petites et moyennes entreprises industrielles.
2. La structure de la balance des paiements.

BARÈME INDICATIF :

Dissertation : *12 points*

Première question : *4 points*

Deuxième question : *4 points*

D P E C F

SESSION DE 1997

1/4

ÉCONOMIE

Éléments indicatifs de corrigé

Introduction :

Actualité du sujet : Le taux de chômage actuel, en France, représente 12,5 % de la population active. Le chômage est le problème le plus crucial du gouvernement en place alors que dans les années 70-80, il passait au second plan, derrière l'inflation.

Définitions : Le chômage, selon l'ANPE, se définit de la façon suivante : « Est considéré comme chômeur, toute personne qui est inscrite à l'ANPE, recherche un emploi permanent et à temps complet, accepte immédiatement un emploi s'il lui est proposé ». La définition de l'INSEE diffère légèrement de celle de l'ANPE : « Est considéré comme chômeur, toute personne déclarant être dépourvue d'emploi, disponible immédiatement et à la recherche d'un emploi rémunéré ».

Quant à l'internationalisation de l'économie, elle concerne l'augmentation des flux, d'origine commerciale et financière, entre la France et le reste du monde. Les firmes multinationales participent aux opérations d'investissement, au-delà du territoire national.

Historique : Le chômage n'a pas évolué de façon homogène, depuis la seconde guerre mondiale, puisque l'on est parti d'une situation de quasi-plein emploi de 1945 à 1962, pour arriver à un taux de chômage à 2 chiffres dès 1974. Pendant les 50 années d'après guerre, l'internationalisation des économies s'est développée, sous la surveillance d'institutions internationales (FMI, Banque mondiale, OCDE, CEE...).

Problématique : Les accusations portées quotidiennement contre les échanges internationaux comme responsables du chômage français sont-elles fondées ?

Les médias accusent tantôt les délocalisations d'entreprises françaises, tantôt la concurrence des importations en provenance des pays à bas salaires ou des pays européens, membres de l'Union européenne.

Annonce d'un plan en 2 parties :

- OUI, l'ouverture des frontières constitue une cause essentielle du chômage actuel ;
- NON, l'internationalisation de l'économie française n'est pas seule responsable du chômage.

I. L'ouverture des frontières, principale responsable du chômage actuel ?

1. La concurrence des pays du Tiers Monde, en ce qui concerne les produits dont les prix dépendent beaucoup de la valeur du facteur travail. Ces pays sont très hétérogènes. Il faudrait distinguer, par exemple, les PMA (pays les moins avancés) comme ceux de la zone Afrique-Caraïbes-Pacifique, associés à l'Union européenne et les NPI (nouveaux pays industrialisés), situés essentiellement en Asie du Sud-Est (Hong Kong, Taiwan, Corée du Sud, Singapour).
2. Le coût important de la main-d'œuvre française, surtout en ce qui concerne les charges sociales, incite les entreprises françaises à délocaliser leurs unités de production.
3. Même s'il n'y a pas de transfert d'entreprises vers l'étranger, les firmes françaises cherchent à délocaliser certaines activités de services, grâce aux progrès de la télématique, ex. : saisie de fichiers effectuée dans certains pays pauvres comme les Philippines.
4. La suppression des droits de douane, ainsi que la libre circulation des capitaux, à l'intérieur de l'Union européenne, ont été à l'origine de la quasi-disparition de certaines activités où la concurrence était trop forte (exemple : la concurrence des cuirs italiens sur l'industrie de la chaussure française).
D'autre part, certaines firmes cherchent à profiter des avantages, liés à l'Union européenne, tout en délocalisant à l'intérieur de cette zone (exemple le transfert de l'usine Hoover de la France vers l'Écosse).

Transition :

Le libre-échange, dont les vertus ont été défendues par les économistes classiques (théorie des avantages absolus d'A. SMITH et des avantages relatifs de D. RICARDO), n'aboutirait-il qu'à une spécialisation inégale des pays ?

Le constat superficiel de ses effets dramatiques sur l'emploi français doit-il nous faire revenir à une politique protectionniste ?

1. Les économistes libéraux néo-classiques expliquent que le chômage serait lié à l'importance de la protection sociale. C'est ainsi que le manque de flexibilité à la baisse des salaires, lorsque l'offre d'emplois est inférieure à la demande d'emplois, crée du chômage ; d'où la proposition d'un « SMIC Jeunes » qui serait inférieur au montant du SMIC.
2. L'automatisation dans le secteur secondaire (robotisation) et tertiaire (informatisation grandissante des services) représente un facteur primordial de la suppression d'emplois peu qualifiés.
3. La situation de crise déflationniste se traduit par une stagnation de la consommation ainsi que par un attentisme des entrepreneurs qui anticipent l'avenir, de façon pessimiste. Si les plans sociaux se traduisent par des suppressions d'emplois, les investissements créatifs d'emplois ne sont pas envisagés lorsque le futur apparaît incertain.
4. Le développement d'une économie parallèle où le travail clandestin prend la place du travail justement rémunéré, permettant les prélèvements obligatoires (cotisations sociales, impôt sur le revenu...). Si le « travail au noir » permet de « casser les prix », il est aussi à l'origine du chômage « officiel » dans certaines activités (exemple : la confection).
5. La pyramide des âges très particulière de la population française (montée des naissances après 1944 ; chute des naissances après 1974) joue sur l'effectif relatif de la population active et sur les structures de consommation et d'épargne.

CONCLUSION

S'il est facile d'accuser les pays étrangers comme responsables du chômage français, il faut se poser la question des conséquences sur l'emploi, d'un retour à l'autarcie. L'effet de réciprocité existe en matière d'échanges. Si nous voulons vraiment « acheter français », il nous faudra ignorer tous les secteurs d'activité qui ne vivent que grâce aux exportations... Et par ailleurs, certaines entreprises françaises n'ont pu subsister que parce qu'elles avaient délocalisé une partie de leur production. Préfère-t-on qu'elles coupent tout lien avec leur pays d'origine ? La dépendance de la France vis-à-vis du reste du monde, ne serait-ce que du point de vue énergétique, ne peut être remise en cause. Les causes du chômage actuel sont suffisamment complexes pour qu'une véritable politique d'emploi soit définie au niveau international, tout du moins au niveau européen. Peut-on espérer que le nouveau cycle Kondratiev du 3^e millénaire apportera un remède au chômage et voir la suppression progressive des emplois précaires ?

Première question (4 points)

Avantages et inconvénients des PME industrielles.

Définition :

Une entreprise est petite si elle emploie dix salariés, elle est moyenne si son personnel ne dépasse pas 500 salariés ; elles représentent l'essentiel de notre tissu industriel.

1. Avantages :

Souplesse de l'organisation : elle s'adapte plus rapidement que la grande entreprise aux variations de la demande.

Taille adaptée à la fabrication de produits de haute précision, aux marchés étroits, aux produits de luxe.

Capacité d'innovation : elle dispose d'une main-d'œuvre qualifiée et de savoir-faire.

Relations humaines et communication plus faciles : la prise de décision est plus rapide que dans la grande entreprise ; elle est dynamique.

Localisation : elle bénéficie des avantages proposés par les collectivités locales.

Elle profite des stratégies d'externalisation de la grande entreprise :

- elle prend en charge des fonctions de services (entretien, services...);
- elle travaille en partenariat avec la grande entreprise pour des activités de sous-traitance.

2. Inconvénients :

Elles sont fragiles.

Faiblesse de leur système d'information ; elles s'organisent ces dernières années en réseaux.

Faibles pouvoirs de négociation qui se traduit par des coûts d'achats plus élevés et des délais de paiement réduits.

Accès difficile à la recherche, à l'implantation à l'étranger.

Dépendance vis-à-vis de la grande entreprise du fait de ses activités de sous-traitance.

Deuxième question (4 points)

La structure de la balance des paiements.

La structure de la balance des paiements, qui représente un bilan annuel de tous les flux monétaires et financiers entre la France et le reste du monde, se décompose de la façon suivante :

1. La balance des transactions courantes.

Elle comprend 2 parties :

- la *balance commerciale*, au sens strict, correspond aux soldes des flux monétaires, liés aux échanges de marchandises. Pour la France, les soldes excédentaires concernent essentiellement les produits à forte technologie et les biens agro-alimentaires ;
- la *balance des invisibles* recense les soldes des flux, liés aux revenus du capital (intérêts et dividendes), du travail, du tourisme, de la propriété intellectuelle auxquels s'ajoutent les dons.

2. La balance des capitaux.

Elle retrace les soldes des flux purement financiers, liés aux investissements directs ou aux autres placements à long, moyen ou court terme.

Le solde global de la balance des paiements, s'il est négatif, représente une baisse des réserves en or et devises, c'est-à-dire une augmentation des créances du reste du monde sur la France.